



CGT
LOIRE-ATLANTIQUE

institut d'histoire
sociale

N° 2
MARS 2009

L'institut d'histoire sociale

A N N É E



1 9 1 2

Sommaire

Editorial	page 2		
Un regard sur l'année 1912	page 3	Naissance de l'UD en Loire-Inférieure	page 9
Un regard sur l'année 1912	page 4	Les statuts de l'UD	page 10
Les ouvriers en lutte contre la misère	page 5	Auguste CASSIN	page 11
Les ouvriers en lutte contre la misère	page 6	Les services postaux paralysés	page 12
Lutte des Dockers de Nantes -		Courrier à M. le Maire	page 13
Grève des inscrits maritimes	page 7	Courrier à M. le Maire	page 14
Pourquoi la création de l'UD CGT -		Courrier à M. le Maire	page 15
Naissance de l'UD en Loire-Inférieure	page 8	Tampons	page 16

Directrice de Publication :
Marie-Claude ROBIN

Conception et impression :
imprimerie CGT 44

Les photos ont été fournies
par le centre d'Histoire du
Travail et par la CGT.

Sale temps pour les libertés.

“La crise sociale qui grandit risque de provoquer des tensions, des conflits voire des révoltes. Les dérapages d'aujourd'hui doivent-ils être interprétés comme des signaux d'intimidation ?” Ainsi s'exprime Jean Pierre DU BOIS, président de la Ligue des Droits de l'Homme dans la revue Hommes et Libertés.

Oui, sale temps pour les libertés publiques et particulièrement pour les libertés syndicales qui constituent un élément fondamental de la démocratie et de la République.

Les responsables de la crise structurelle du capitalisme font subir au monde du travail les conséquences de leur politique et “s'étonnent” que les salariés réagissent et refusent d'en être les victimes.

Les licenciements pleuvent, la précarité, la baisse du pouvoir d'achat frappent toutes les catégories de salariés du privé comme du public.

Les jeunes sont plus que tout autres les victimes avec une progression de plus de 5 % sur les autres catégories.

Les jeunes réagissent, ils sont révoltés par cette politique qui les frappe durement et cette révolte devant autant d'injustices est l'expression qu'ils veulent en finir avec cette société décadente où les pauvres deviennent plus pauvres et les riches plus riches.

Le gouvernement et le patronat ne supportent pas la réaction légitime des salariés et de la Jeunesse, qu'elle soit étudiante, salariée, précaire, chômeuse et parfois sans toit.

Le gouvernement agit en bras séculier des possédants pour maintenir leurs privilèges et sort l'arsenal policier et judiciaire.

Ainsi les termes terroristes pour des villageois de Corrèze, d'insurgés pour les Antillais, d'émeutiers, de casseurs sont utilisés par le ministère de l'intérieur et repris par certains médias pour mieux frapper l'opinion publique.

La “justice” n'est pas en reste, son caractère de classe au service des possédants n'est plus à démontrer et les lourdes condamnations de St-NAZAIRE sont scandaleuses où des manifestants sont condamnés à plusieurs mois de prison ferme pour des affrontements avec la police.

La CGT n'a jamais considéré que le règlement de conflits sociaux passait par des affrontements avec les forces dites de l'ordre, mais par le rassemblement le plus large des salariés pour imposer leurs revendications.

Mais le monde du travail n'est-il pas en état de légitime défense face à la violence du gouvernement et du patronat qui licencient, précarisent, cassent les statuts des salariés, développent l'injustice sociale, brisent le système de santé, s'attaquent aux retraites ?

Les atteintes aux libertés individuelles et collectives, syndicales sont toujours utilisées par les mêmes pour imposer une politique rejetée massivement contre les mêmes victimes qui n'ont aucune responsabilité dans cette crise.

Car enfin que représentent quelques jets de pierre, quelques palettes ou pneus brûlés sur la voie publique au regard de l'agression brutale et permanente que subit l'ensemble du monde du travail et particulièrement la jeunesse ?

Ces comportements policiers, ces jugements scandaleux, ce pouvoir autoritaire, sont bien des signaux d'intimidation dont les objectifs sont de réprimer toute protestation, toute expression critique.

C'est bien aux citoyens que nous sommes qu'il appartient de manifester leur constante vigilance et leur solidarité avec toutes les victimes de l'arbitraire.

Guy TEXIER

Un regard sur l'année 1912

L'année 1912 s'inscrit dans une période sur laquelle pèse de plus en plus la menace de guerre. L'affaire d'Agadir, l'année précédente, et la crise balkanique de 1912 vont susciter une profonde inquiétude dans les organisations de la CGT. Ce contexte contraint la CGT à un rapprochement avec la S.F.I.O. A partir d'octobre s'accroît la campagne contre la guerre et le 16 décembre la confédération déclenche une grève générale.

Cette année-là, les grèves continuent à se développer et 1912 est également marquée par les objectifs d'organisation professionnelle. Pour la CGT, c'est la mise en œuvre des Unions départementales.

Le mouvement syndical, dans la Basse-Loire, est aussi à l'origine de la fondation de plusieurs associations ouvrières qui devaient concourir à construire la société future. Evoquer ces réalisations contribue à sortir de l'anonymat une partie de l'histoire syndicale. Etablissons d'abord, rapidement, la situation économique et sociale dans la Basse-Loire.

Panorama économique et social de la Basse-Loire

En Loire-Inférieure, la Basse-Loire est le pôle d'attraction industriel du département. Le grand port industriel de Nantes a largement débordé sur les communes voisines, sur la rive sud, Rezé et Indret, et sur la rive nord de la Loire, Chantenay, Basse-Indre et Couëron. En 1912, à Saint-Nazaire la situation est tendue dans la construction navale et la métallurgie. On compte douze conflits de février à septembre dont onze ont pour but une augmentation de salaire. Le douzième conflit, aux Chantiers de la Loire, dura 18 jours. L'année sociale se termine dans cette ville par une tentative de grève générale. Sur le port c'est la reprise du trafic portuaire qui avait considérablement diminué depuis plusieurs années. C'est également l'occasion pour les ouvriers charbonniers de négocier avec le patronat du port un contrat qui fixe la journée de travail à 10 heures, supprime le travail le dimanche et détermine le taux de paiement des heures. Ce contrat prévoyait la constitution d'une commission permanente paritaire d'arbitrage¹.

L'immigration en Loire-Inférieure est importante. La Vendée apporte au département le plus grand nombre de personnes (18273) suivie par le Morbihan (17797) et le Maine-et-Loire (11821). En 1911, Nantes abrite 133200 habitants avec l'annexion de Chantenay et Doulon. La capitale économique de

la Bretagne compte 35 ateliers de construction mécanique et métallurgique, 9 imprimeries sur métaux et fabricants de boîtes de conserves, 5 taillandiers pour les rivets et les outils et 22 fonderies². A Couëron, les 890 ouvriers de la société de Pontgibaud travaillent le plomb, le cuivre et le zinc ; les 930 ouvriers de la société JJ. Carnaud et forges de Basse-Indre fournissent le fer blanc à de nombreuses usines d'emballage. Arsène Saupiquet contrôle l'essentiel de la conserverie nantaise et une bonne partie des usines installées sur le littoral breton. La biscuiterie contribue à la notoriété de Nantes alors que Louis Lefèvre-Utile emploie plus de 1200 salariés, surtout

des femmes. C'est également le cas de la Manufacture des tabacs. Depuis le début du siècle la construction navale s'est industrialisée et quatre chantiers par leur activité font prospérer de nombreux sous-traitants. A la veille de la guerre, 12000 personnes travaillent les métaux dans la région



nantaise³. Quant au patronat sa ges-

tion sociale s'accompagne, pour certains, d'un paternalisme prononcé, pour tous d'un refus des doctrines remettant en cause son pouvoir dans l'entreprise. En août 1912, afin de briser la grève des riveurs, les directions des Chantiers de la Loire et de Bretagne ont l'intention de faire venir des ouvriers d'Espagne. La riposte syndicale montre le dynamisme du secteur de la métallurgie dans la Basse-Loire.

Sur le plan politique, les représentants de la classe ouvrière sont absents au Conseil général de la Loire-Inférieure, tenu par la noblesse terrienne. Il en est de même aux élections au Sénat. A la Chambre des députés, la classe ouvrière vote pour les républicains Guisth'au, Sibille et Roch. A Nantes, le socialiste Brunellière et ses amis siègent au Conseil municipal largement constitué par la bourgeoisie républicaine. A Saint-Nazaire, la personnalité d'Henri Gautier domine et donne à l'action socialiste et syndicale une cohérence inconnue à Nantes.

La réalisation de structures indépendantes

En 1912, *Le Travailleur de l'Ouest* lance un appel aux organisations syndicales, aux socialistes pour l'achat de l'immeuble qui abrite la maison du peuple à Saint-Nazaire. Cette volonté d'indépendance n'est pas nouvelle, les organisations ouvrières du département dès le début du siècle ont constitué une Assurance ouvrière contre l'incendie. Elle s'étendra à toute la

France et, en 1912, comptera 10 000 sociétaires. L'Union des métallurgistes, les bourses de Nantes et Saint-Nazaire sont adhérentes ainsi que les syndicats de tailleurs, relieurs, maçons, cordonniers, du tabac et des ferblantiers de Nantes. Les organisations ouvrières ont également collaborées à la fondation de la Fédération des coopératives ouvrières de Bretagne qui a son siège social à Nantes, rue du Chapeau Rouge, et d'une usine de conserves quai de Versailles.

En cette année 1912, la bourse du travail envisage la création d'une clinique ouvrière à Nantes. Les Nantais sont en avance sur les Nantais, puisque déjà deux médecins proposent de donner des soins aux malades qui se présenteraient à la bourse du travail⁴. Ernest Savariau, qui a succédé à Joseph Blanchart à la direction de la bourse de Nantes va soutenir ce projet mais il désire l'inscrire dans une organisation plus vaste⁵. Le comité général de l'Union des syndicats de Nantes et de la région va donc adresser, à chaque syndicat adhérent, les statuts d'un projet de société civile d'œuvre sociale qui prendrait le nom de Maison commune regroupant toutes les institutions de nature à satisfaire aux besoins de la classe ouvrière. La clinique syndicale, place Lamoricière, est définitivement arrêtée et déjà, 36 actions de 25 Frs ont été acquises, 20 actions pour le compte de l'Union locale et le reste entre 12 syndicats. Savariau est élu secrétaire permanent de ce projet de clinique dont les bénéficiaires devront servir à la réalisation de la Maison commune⁶.

La course à la guerre

La CGT comme la S.F.I.O. vont mobiliser durant les années qui précèdent la guerre. La CGT continue à mener ses campagnes antimilitaristes et parle d'insurrection en cas de guerre. Les 24 et 25 novembre 1912, elle réunit (hâtivement convoqué) à Paris un congrès extraordinaire sur le thème « l'organisation de la résistance à la guerre ». Savariau représente l'Union locale de Nantes à ce congrès⁷. La confédération parle alors de grève générale révolutionnaire et décide d'organiser pour le 16 décembre, une grève d'avertissement.

A cette époque le syndicalisme révolutionnaire a perdu de son éclat avant de se marginaliser à partir de 1914. Dès 1911, à l'initiative de Griffuelhes paraît *La Bataille Syndicaliste* soutenant encore le syndicalisme révolutionnaire mais sur des bases plus pragmatiques⁸. Deux ans plus tôt, l'équipe de *La Vie ouvrière*, animée par Pierre Monatte, a délaissé l'ivresse verbale pour mener une réflexion approfondie et plus précise de la réalité.

Le 13 décembre, les autorités du département interdisent l'ouverture de la bourse de Nantes. L'Union locale fait tout de même imprimer 10000 tracts qui vont être distribués le 16 décembre dans les rues. Le meeting devait avoir lieu place de la Duchesse-Anne mais la ville est quadrillée par la police et il se tiendra dans la cour de la boulangerie coopérative la Ruche nantaise. Savariau parle de 7000 chômeurs pour protester contre la guerre et de brutalités policières durant la manifestation. Pour dénoncer ces agissements, l'Union locale envisage de tenir un nouveau meeting de protestation contre la guerre, salle Pelletier à Doulon⁹.

Cette grève assez bien suivie à Nantes comme dans quelques autres villes, ne provoque cependant qu'un chômage négligeable et fut loin d'être un succès. En 1911, une enquête du ministre de l'Intérieur précisait que sur 153 bourses, 93 refusaient l'antimilitarisme ; lors de la conférence des bourses et fédérations le 1er octobre de la même année, quarante délégués prirent la parole. Tous, sauf un, déclarèrent qu'ils ne pouvaient pas compter sur leurs syndicats pour une grève générale en cas de guerre¹⁰.

La loi des trois ans de service militaire, combattue âprement à la Chambre par Jaurès, est votée.

Le maintien sous les drapeaux de la classe libérable le 1er octobre provoqua des manifestations de soldats et une enquête semble révéler l'influence des bourses du travail. La CGT est violemment attaquée par le gouvernement qui cherche un moyen de la dissoudre. Le fameux carnet B qui recense des personnes « suspectes et dangereuses » susceptibles de troubler l'ordre public est mis à jour par les préfets.

A une demande d'un ouvrier nantais, sur la situation à tenir en cas de mobilisation, Savariau répondit : « Il ne faut pas s'illusionner ; il faut s'efforcer d'éviter la guerre, mais si elle était déclarée, il ne serait peut-être pas possible de s'y opposer¹¹ ».

Robert Gautier



Les ouvriers en lutte contre la misère

La mémoire populaire conserve de cette année 1912 le souvenir des exploits de la bande à Bonnot et du naufrage du Titanic. Qui se souvient des nombreux mouvements sociaux qui se sont développés tout au long de cette année dans notre département ?

La situation des ouvriers y est souvent pitoyable. Peu confiants dans une situation politique à cours terme, ils s'en remettent à l'action syndicale contre les salaires de misère, les conditions de travail souvent inhumaines et les interminables journées passées à l'usine, à l'atelier ou au chantier.

Représentants d'un syndicalisme encore en recherche de sa meilleure forme d'organisation mais de plus en plus présent sur le lieu du travail, Ernest Savariau à Nantes et Henri Gautier à Saint-Nazaire, face à une forte opposition patronale, s'emploient au développement des luttes et à l'enracinement syndical là où il est peu ou pas organisé. Témoin cette invitation du Syndicat des Tailleurs d'habits à « *tous les tailleurs, apiéceurs, pompiers, couturières, presseurs, chemisiers, lingères, corsetières et cravatières* », à venir débattre, le 6 février 1912, de la nécessité de l'organisation syndicale, des conditions de salaires et de travail.

En cette année 1912, on recense, dans toute la France, 267 527 grèves, les plus importantes touchant les dockers et les inscrits maritimes.

De l'échoppe au chantier naval.

En Loire-Inférieure, en dehors de ce conflit d'envergure nationale des ports et docks, chaque corps de métier, chaque syndicat, le plus souvent séparément, s'engage à un moment ou à un autre dans la lutte, avec d'appréciables résultats.

Le 3 janvier 1912, la grève des couvreurs se termine sur un accord portant à 0,65 francs le salaire horaire, l'octroi de 2 francs par jour en déplacement et le caractère désormais facultatif du travail le dimanche.

Les jardiniers, organisés en syndicat depuis juillet 1911, mènent une intense activité de propagande et de renforcement et soumettent aux patrons horticulteurs et maraichers, le 18 janvier, leurs revendications: 5 francs par jour, suppression du travail à la tâche, heures supplémentaires à 0,70 francs, allocation de 2 francs quand le déplacement excède 4 km. Le 10 février, les insuffisantes propositions patronales étant rejetées, les jardiniers maintiennent leurs revendications, mais « *entendent épuiser tous les moyens de conciliation en leur pouvoir avant de recourir à l'arme légale, la grève* ». Faute de résultat, la grève est votée le 23 février. 120 jardiniers sur 200 cessent le travail. Le lendemain, d'autres les rejoignent. Le 7 mars, la médiation du maire de Nantes, Paul Bellamy, est sollicitée. Il amène ouvriers et patrons à des concessions réciproques sur les salaires, mais les jardiniers gagnent l'officialisation du repos hebdomadaire et l'engagement patronal d'établir un contrat de travail pour une durée de 2 ans. Ces propositions sont adoptées le 12 mars, autorisant la reprise du travail.

En avril, c'est le tour des outilleurs du bois qui n'ont pas été augmentés depuis 20 ans ! Le 2 juin, les voiliers de la Maison Thorion se mettent en grève pour 5 centimes d'augmentation horaire.

Le 14 juin, le nuage de poussière provoqué par le déchargement, à quai, du navire Clara, chargé d'avoine, amène les dockers de Nantes à réclamer 5 centimes d'augmentation horaire. Satisfaction leur est accordée, mais sous forme d'une gratification exceptionnelle au titre des mauvaises conditions de travail. Proposition contestée par les dockers. Leur Chambre syndicale porte le différend devant le Conseil des Prud'hommes qui se prononce en leur faveur. La Société ne fait pas appel du jugement. Elle concède ainsi l'augmentation de salaire horaire, porté de 0,55 à 0,60 francs.

Le 2 juillet, les 350 ouvriers des chantiers de bois Hailaust et Gutzeit rejoignent les 278 tuyauteurs et les 450 inscrits maritimes en grève à Saint-Nazaire. Le 9 juillet, à Nantes, les chaisières, pailleuses, jonceuses et rotineuses d'une quinzaine d'échoppes entrent en conflit avec leurs patrons. A Sautron, les maçons se mettent en grève le 7 août pour un salaire horaire à 0,40 au lieu de 0,35 francs. Le 26 août, les ouvriers maréchaux de la ville de Nantes, récemment constitués en syndicat, réclament le repos hebdomadaire, le « *repos absolu le 1er mai dans tous les ateliers* », la journée de 10 heures, 0,75 francs de l'heure pour les ferreurs, 0,65 francs pour les teneurs de pieds. En septembre, c'est au tour des employés d'octrois, des carriers de la Contrie, des 120 ouvriers de l'harnachement militaire, victimes de la machine à piquer les chaussures.

A Saint-Nazaire, une douzaine de conflits touchent les diverses corporations des chantiers navals de Penhoët entre février et septembre 1912.

Et puis, en cette fin d'année 1912, la situation dans le commerce local nous ramène à une récente actualité. Le 28 novembre 1912, une requête est adressée au maire de Nantes par les commerçants pour dérogations d'ouvertures à l'occasion des fêtes de fin d'année. Les Chambres syndicales des Employés des deux sexes et des Employés de l'Alimentation, réunies à la Bourse du travail, considèrent que ces jours de fêtes sont l'objet de réunions de famille. Leurs revendications, poliment exprimées, témoignent de leur souci de ménager également les intérêts de leurs employeurs. Ainsi, ils souhaitent « *que Messieurs les Patrons accordent à leurs employés l'après-midi des dimanches 22 et 29 décembre* ».

Ils expriment le vœu d'une fermeture à midi le jour de Noël pour les maisons d'alimentation et les bazars et toute la journée pour les magasins de confection, nouveauté, chapellerie, chaussures etc...

Ils demandent aussi « *à Messieurs les commerçants de l'alimentation de ne pas conserver leurs employés après 9 heures le soir du 24 décembre* » et « *prient Monsieur le Maire d'être l'interprète de leur desiderata* ».

En cette même année, d'autres mouvements se sont terminés sur un échec, parfois par manque d'expérience ou de maturité syndicale. Ainsi, le 20 avril, les 400 ajusteurs et



chaudronniers de chez Libaudière et Maufra reprennent le travail après promesse patronale de sélectionner les ouvriers en plusieurs catégories qui seraient, par la suite, augmentées séparément. En mai, les ouvriers phosphatiers, après 8 jours de grève et quelques confrontations avec la police, reprennent le travail sur le constat d'une organisation insuffisante. Les ouvriers du Bâtiment, en grève générale le 21 mai, cèdent aux recommandations du Maire de Nantes leur conseillant vivement une reprise du travail en préalable au règlement ultérieur du conflit.

D'autres se heurtent à l'intransigeance patronale comme ces 346 tuyauteurs et serruriers du chantier de la Loire à Saint-Nazaire, luttant sans succès pendant 18 jours pour obtenir la réintégration de leurs 17 camarades mis à pied pour activité syndicale.

Nouvelles stratégies des luttes.

En 1911, les riveurs, frappeurs, chanfreineurs et teneurs de tas, après une grève de plusieurs jours, avaient signé une convention de reprise de travail sans obtenir la satisfaction complète de leurs revendications.

La vie chère aidant, en 1912, par lettre adressée aux entrepreneurs de constructions navales, ils réclament une augmentation de 25 centimes par journée de travail. La revendication est immédiatement repoussée. Le 29 mai, les 25 ouvriers de la Maison Blaisse cessent le travail.

Le 2 juin, une entrevue avec leur patron laisse entrevoir un accord possible. Le même jour, les directeurs des constructions navales s'entretiennent de la grève sans qu'aucune information ne filtre quant aux décisions prises. Le 4 juin, l'augmentation est octroyée, sauf pour les « mousses » qui demandent 0,30 franc au lieu de 0,27 franc de l'heure. En solidarité, la grève continue, pour cesser le 7 juin après accord sur l'ensemble des revendications.

On peut penser que ce dénouement rapide du conflit répond à un souhait patronal de ne pas provoquer son extension à d'autres entreprises. Or la situation évolue différemment. L'explication en est donnée par un militant de la Métallurgie nantaise répondant aux questions d'un journaliste du Populaire: « Cette fois, au lieu de décréter la grève comme ils l'avaient fait l'an dernier, les riveurs ont décidé de ne procéder que par maison et à l'heure qu'ils jugeraient la plus favorable. En signant l'année dernière les conventions qui mirent fin au conflit, nous n'entendions pas abandonner nos revendications. Nous les avons donc reprises ». Et de poursuivre: « voilà pourquoi demain, peut-être dans quinze jours, un mois, nos camarades suivront. C'est une tactique de laquelle nous espérons les meilleurs résultats. Donc, à notre heure, quand les circonstances nous paraîtront les plus favorables, nous déclencherons la grève dans un nouveau chantier ».

L'heure propice sonne le 27 juin. Sans réponse positive de leurs directions, les riveurs des Chantiers de la Loire (162) et de Bretagne (105) décident, à l'issue d'une réunion à la Bourse du travail, de ne pas rejoindre leurs chantiers. Cette fois, la grève dure. Le 5 juillet, Merrheim, délégué CGT de la Fédération de la métallurgie, rencontre les grévistes à l'ancienne école Livet. Les réunions se succèdent, le conflit

s'éternise. Alors que l'idée d'un contrat de travail semble prendre corps à l'issue des divers pourparlers engagés pour aplanir le conflit, les Directions, le 4 août, songent à remplacer les riveurs par des ouvriers recrutés à l'extérieur. Aussitôt, 2000 métallos se rassemblent à la Bourse du travail. Leur immédiate réaction de solidarité concourt à mettre un terme à un conflit de six semaines. Les riveurs reprennent le travail le 6 août, satisfaits des résultats obtenus.

Solidarité ouvrière.

Un autre exemple de solidarité est donné par les mouleurs. Le 18 mars, leur Chambre syndicale fait parvenir aux directeurs des fonderies une liste de revendications: 3,50 francs par jour aux apprentis, 5 francs aux ouvriers de moins de 18 ans et 6 francs aux autres. Les patrons refusent le principe d'un salaire minimum garanti. Le travail cesse le 29 mars sans que la grève ait été votée. Réunis à la Bourse du Travail pour organiser la suite du mouvement, ils privilégient alors l'exigence de la semaine anglaise à l'idée d'un salaire minimum. Après deux jours de négociations infructueuses, ils votent la grève par 300 voix contre 75. Le 2 avril, on compte plus de 500 grévistes. Pensant casser le mouvement, le patronat propose des augmentations variables, par entreprises. « Si nous acceptons cette décision, nous en serions les victimes. Nous nous sommes solidarisés pour nous mettre en grève, nous devons rester solidaires jusqu'au jour où, tous, nous aurons obtenu satisfaction ».

Le patronat des fonderies finit par céder aux revendications ouvrières et le travail reprend le mardi 9 avril.

Comment ne pas citer le syndicat des menuisiers qui appelle ses adhérents à acheter le timbre à 0,50 francs émis en soutien aux inscrits maritimes en grève depuis plusieurs semaines ? « le timbre appliqué sur la carte confédérale rappellera que le syndiqué a rempli son devoir de solidarité à l'égard des inscrits maritimes en grève ».

Ou encore la réaction des ouvriers employés au doublement de la voie de chemin de fer reliant Chateaubriant à Saint-Nazaire protestant contre l'embauche d'ouvriers étrangers, italiens pour la plupart, à un salaire inférieur à celui habituellement appliqué ?

Cette solidarité spontanée envers les camarades d'une même entreprise et, plus généralement, avec les victimes de l'intransigeance patronale et de la répression anti syndicale, forgée dans les luttes, devient un devoir inscrit dans les statuts adoptés par la nouvelle Union départementale CGT de Loire Inférieure le 20 octobre 1912 à Saint-Nazaire.

Michel Tacet

Documentation :

Le Populaire, Archives municipales, SPRESS50 et 51
AREMORS : Saint-Nazaire et le mouvement ouvrier de 1848 à 1920.
Yannick Guin, Le mouvement ouvrier nantais. Maspero. 1976.

Lutte des dockers de Nantes

En 1912 la guerre Italo-Turque éclate dans les Balkans, prémices de la première guerre mondiale. L'année débute juste que déjà sont en conflit les Dockers contre la politique du patronat des ports.

Dès la mi-Janvier, le premier conflit sur les quais de NANTES. Les patrons de la manutention tentent de dresser les Dockers contre les Marins en faisant décharger le vapeur "NORMAND" par ses Marins et à la place des Dockers.

Le représentant des Dockers Joseph THOMAS s'appuyant sur leur grève fit arrêter le travail. Le lendemain, une équipe de Dockers est embauchée pour le déchargement du navire. Les patrons de la manutention voudraient bien se passer des Dockers, ils sont contraints de céder.

La sécurité sur les navires est déplorable. Fin Février, le port est en deuil. Un accident fait un mort et deux blessés. Les patrons de la manutention, en quête d'exploit font arrêter le permanent du syndicat des Dockers ; motifs : coupable d'entrave à la liberté du travail et menaces à l'encontre du capitaine du navire "L'ASTURIA" de son couteau.

Une forte mobilisation des 1100 Dockers syndiqués et Joseph THOMAS est libéré le soir même.

Nouvelle grève des Dockers en juin, qui refusent le travail : la marchandise étant trop poudreuse, ils réclament 60 centimes de franc de l'heure au lieu de 55 centimes. Les patrons devant la lutte déterminée des Dockers sont obligés de donner satisfaction. Les manutentionnaires pensaient donner la différence pour la journée et non à l'heure de travail ont du céder.



Sur proposition du secrétaire du syndicat des Dockers, la solidarité à la grève des Inscrits Maritimes est votée à l'unanimité.

Ces luttes sont de tous les instants face aux coups tordus des manutentionnaires, le syndicat des Dockers adresse fin Juillet 1912 à tous les entrepreneurs de déchargement, un projet de contrat réglementant le travail et la vie des ports de NANTES et de St. NAZAIRE.

➔ La journée sera de 8 heures de travail (7 h/11 h - 13 h/17 h).

➔ L'embauche aura lieu dans des endroits désignés. (Futur B.C.M.O.).

➔ Augmentation des salaires et sécurité du travail.

La lutte sera longue, mouvementée et victorieuse.

Aujourd'hui encore les Dockers doivent lutter pour conserver leurs acquis et les revendications demeurent les mêmes à près d'un siècle de distance.

Christian ZIMMER

Grève des inscrits maritimes Nantes/St-Nazaire

L'année 1912 a été pour les Inscrits Maritimes une année de luttes, les bas salaires et les conditions de travail pénibles sont leur quotidien.

Les conventions passées entre la compagnie des messageries maritimes et le gouvernement de Poincaré c'est 23 millions de francs pendant 25 ans. C'est au XIX congrès de la Fédération Nationale des syndicats maritimes (11 au 16 Décembre 1911) que RIVELLI représentant les Inscrits, par une lettre adressée à ROUX président du Comité Central des armateurs de France, demande une audience pour négocier les revendications des Inscrits Maritimes. Cette entrevue lui sera refusée.

Mi-Avril 1912, les 3650 Inscrits Maritimes de NANTES et St-NAZAIRE sont calmes mais fortement mobilisés, il suffit d'une étincelle pour cesser le travail. Ils décident la grève début Juin quand les armateurs et les membres du C.C.A.F. octroient des augmentations de misère.

A St-NAZAIRE le 19 juin, la grève est générale. Trois jours après la reprise du travail une grève de 24 heures est votée en solidarité avec les Inscrits Maritimes du HAVRE.

En Juillet tous les Inscrits Maritimes de St. NAZAIRE votent la grève et la solidarité avec les camarades des autres ports.

Les patrons soutenus par le gouvernement réagissent et 28 Inscrits Maritimes sont sanctionnés et passent devant le tribunal commercial maritime pour refus d'obéissance. Ils encourrent, en vertu du décret-loi qui les régit, 6 jours à 6 mois

de prison et de 16 à 100 francs d'amende.

Fin Juillet annonce la fin de la grève, des inscrits s'embarquent sur le vapeur "L'ESPAGNE" et deux cargos quittent le port de St-NAZAIRE.

Malgré une manifestation à PARIS des grévistes qui réclament cinq francs par jour et la négociation avec les représentants de la C.G.T., RIVELLI et REAUD, le C.C.A.F. ne cède rien.

La reprise du travail se fait progressivement dans les ports. Le conflit aura duré deux mois.

Les inscrits Maritimes du HAVRE après 54 jours de lutte décident de reprendre le travail.

Ceux de MARSEILLE reprennent le 3 Septembre après 76 jours de grève, de manifestations, défilés et des heurts avec la gendarmerie à cheval faisant des blessés des deux côtés.

Motifs de la grève :

➔ Un décret séparant la marine du commerce du ministère de la marine et rattachement au ministère du commerce.

➔ Suppression de tous les acquis.

➔ Conservation du code disciplinaire de 1852 qui condamne à la prison la désertion du navire.

Epilogue de la grève des Inscrits Maritimes :

Le jugement des matelots qui ont désertés le paquebot "France" au départ du HAVRE a été cassé pour vice de forme.

Christian ZIMMER

Pourquoi la création de l'U.D. CGT en 1912 ?

Le 19^e siècle a été marqué par le développement de la société industrielle qui a conduit à la définition de classes sociales : la Bourgeoisie et la classe Ouvrière.

L'exploitation féroce de la classe Ouvrière, hommes, femmes, enfants, par la Bourgeoisie avec des salaires de misère, sans aucune couverture sociale ni repos hebdomadaire, a conduit au développement de révoltes, de luttes sociales sauvagement réprimées par des monarchies et des gouvernements aux ordres du capitalisme naissant.

La loi Le Chapelier (14 juin 1791) interdisait aux ouvriers de se constituer en groupements professionnels pour se défendre, l'exploitation du monde du travail est insupportable.

Tout au long du 19^e siècle, les révoltes furent nombreuses dont les plus grandes furent 1830, 1848, 1871. Les ouvriers constituèrent des sociétés de mutuelles et des associations de solidarité pour résister pendant les conflits sociaux et les grèves qui émaillèrent ce siècle.

Il fallut attendre près d'un siècle avec la loi Waldeck-Rousseau de 21 Mars 1884 qui abrogea la loi Le Chapelier et autorisait de fait la création de syndicats, de Bourses du Travail qui se développèrent également en Angleterre et en Allemagne.

Après la répression sanglante de la commune de 1871, les

grèves se multipliaient dans l'industrie, tissages, aciéries, ports, constructions métalliques, menuiseries, marines, imprimeries, et la nécessité pour les ouvriers de se doter d'outils de résistance et de solidarité a été rendue indispensable.

Le congrès des syndicats de 1894 à Nantes a été le congrès de préparation du congrès constitutif de la C.G.T. en 1895 à Limoges.

En Loire Inférieure la Fédération des Bourses du Travail, dont Fernand Pelloutier était un dirigeant actif, était très influente.

Les grèves se sont beaucoup développées dès le début du 20^e siècle dans de nombreuses professions comme la construction navale, les ports de Nantes et St-Nazaire, la métallurgie, le bâtiment, les marins, l'imprimerie.

Le besoin de coordination des luttes pour les rendre plus efficaces, plus unitaires étaient ressenties comme une nécessité par les acteurs de ces luttes et la création de nombreux syndicats C.G.T. dans le département a conduit à la création de l'Union Départementale C.G.T. de Loire Inférieure au congrès constitutif du 20 Octobre 1912 à St-Nazaire.

La classe Ouvrière du département s'était dotée d'un outil de luttes pour le progrès social et de solidarité active. C'était une avancée considérable pour l'ensemble du monde du travail.

Guy TEXIER

Naissance de l'U.D. en Loire-Inférieure

Alors que le Congrès de l'Union départementale de décembre 2007 a souhaité la création d'un Institut d'Histoire Sociale, il paraît intéressant d'évoquer la naissance de l'Union départementale de la Loire Inférieure, de rappeler comment notre département s'est inscrit dans le difficile parcours vers son unification et comment les travailleurs de Loire Inférieure ont contribué, jusqu'au congrès constitutif de l'UD réuni à Saint-Nazaire le 20 octobre 1912, à la construction de la Confédération Générale du Travail.

Passons sur les premières tentatives de regroupement des compagnons dans les associations corporatives pour en arriver à la fin du second Empire. L'industrialisation grandissante et sa concentration, le monopole qu'exercent les grandes banques sur le secteur industriel, leurs liens étroits avec l'appareil d'Etat, modifient la situation du prolétariat, y développent une volonté d'émancipation et concourent à son regroupement dans les chambres syndicales tolérées sous le second Empire. Elles se réunissent régulièrement en congrès. A Marseille, en 1879, sous la III^e République naissante, les intentions de Jules Guesde de faire des chambres le foyer de l'idée révolutionnaire l'emportent sur la proposition d'un programme de réformes à poursuivre pacifiquement. Le Congrès proclame que la collectivisation des moyens de production est nécessaire à la libération de la classe ouvrière et donne naissance au Parti des

Travailleurs Socialistes de France qui mêlera pendant quelques années son histoire à celle du mouvement syndical.

Dès 1880, les travailleurs nantais constituent six chambres syndicales. Entrevoiant l'intérêt et la puissance que confère un regroupement, ils fondent clandestinement le 18 janvier 1881, une Union des syndicats dont le siège est établi au café « A la botte de jonc », rue de la Boucherie. Si cette première tentative d'union échoue rapidement, le mouvement est en marche.

En 1881, six Chambres syndicales rassemblent, en France, 75 000 adhérents.

Le gouvernement de la III^e République ne peut nier l'évidence. Il est amené à promulguer la loi du 21 mars 1884 qui reconnaît aux syndicats et associations professionnelles le droit de se constituer librement. Ces nouvelles dispositions, bien qu'assorties de quelques restrictions, provoquent de violentes représailles patronales que le Parlement tente de contenir en menaçant d'amendes et de peines d'emprisonnement toute entrave au libre fonctionnement des syndicats, sans toutefois passer aux actes.

Le mérite de cette loi de 1884 est de contribuer au développement du syndicalisme au-delà de son implantation traditionnelle dans les agglomérations industrielles, pour l'étendre au milieu rural et plus tard parmi les travailleurs de l'Etat.



→

A Nantes, une nouvelle Union regroupant 17 syndicats sollicite le concours de la Municipalité pour la réalisation d'une Bourse du travail. La demande retient l'attention du Maire. Le projet mettra quatre ans pour aboutir. Parallèlement aux fédérations de métiers et d'industries qui rassemblent les travailleurs d'une même profession, les Bourses du travail, à partir de 1887, rassemblent les syndicats sur la base d'une implantation locale. Créées à Saint-Nazaire en 1892 et à Nantes en 1893, elles contribuent à nouer de solides relations entre organisations ouvrières, les unissent face au patronat, s'intéressent au prolétariat marin (1) et, dans le cadre d'initiatives relevant de la solidarité, offrent des services de placement des ouvriers (2), des secours au chômage, et des aides aux ouvriers de passage (viaticum) leur permettant de séjourner dans la ville à la recherche d'un travail. A cet effet, la Bourse de Nantes les loge en transformant en dortoirs, grâce à des hamacs, les salles de réunion (3).

A l'initiative des militants, les Bourses du travail deviennent des foyers d'éducation populaire assurant des cours de formation professionnelle et la mise à disposition de bibliothèques (4).

Si le mouvement ouvrier s'organise, il se caractérise par son éparpillement, maladie infantile du syndicalisme naissant. La propagande en faveur du socialisme initiée par Jules Guesde et la volonté ouvrière d'unification du mouvement syndical aboutissent à une première tentative de fédération nationale. Elle se réalise au congrès de Lyon, en 1886, à l'initiative des guesdistes et du Parti ouvrier français après la mise en minorité des réformistes. De leur côté, les Bourses du travail se fédèrent en 1892.

Ces concentrations des forces ouvrières constituent une nouvelle étape vers l'unification de toutes les organisations syndicales. Deux personnalités de la Loire Inférieure vont alors se distinguer : Fernand Pelloutier et Aristide Briand.

Pelloutier, d'opinion républicaine, anticlérical, s'engage en politique auprès des radicaux avant d'adhérer à la section socialiste nazairienne d'obédience guesdiste et de s'afficher résolument, en 1892, anarchiste et syndicaliste. C'est la naissance d'une doctrine qui va marquer durablement de son empreinte le syndicalisme de notre département. Représentant des Bourses de Saint-Nazaire et Nantes au Congrès régional ouvrier de l'ouest réuni à Tours en 1892, il y défend le principe de la grève générale pour assurer l'émancipation de la classe ouvrière, en opposition à l'action politique prônée par Jules Guesde.

Aristide Briand, candidat malheureux aux élections législatives de 1889, collabore au journal républicain de Saint-Nazaire « la Démocratie de l'ouest » avant de réprimer avec brutalité, en tant que Président du Conseil, les puissantes grèves dans le Bâtiment à Paris en 1911 et mener la carrière politique que l'on sait.

Quelques semaines après son ami Pelloutier, Aristide Briand, délégué de la Bourse de Saint-Nazaire et des métallurgistes de Trignac fait voter par les délégués au Congrès de la Fédération des syndicats réuni à Marseille, représentant 500 syndicats, 11 fédérations de métiers et 8 Bourses du travail, une résolution en faveur de la grève générale.

Ce même Congrès confie à la Bourse du travail de Nantes le soin d'organiser le VIème congrès de la Fédération des syndicats. Déjà mandatée pour organiser le congrès de la Fédération des Bourses, elle interroge les militants sur l'opportunité

de fondre les deux congrès en un seul. C'est la solution retenue. Ainsi, du 17 au 22 septembre 1894, 143 délégués de 21 Bourses représentant 776 syndicats, 30 Fédérations comprenant 682 syndicats et 204 Syndicats directement représentés (5), vivent à Nantes un des grands moments du mouvement syndical français. On y discute de la journée de 8 heures, du salaire minimum, du travail des femmes, mais le sujet qui fait le plus débat est celui de la grève générale. Après une discussion tumultueuse, son principe est accepté par 65 voix contre 37 et 9 abstentions. La minorité quitte alors la salle, laissant à la majorité le soin de mettre en place un Conseil ouvrier chargé d'organiser le congrès de Limoges. Vingt-huit Fédérations, dix-huit Bourses et cent vingt-six syndicats vont y créer, en 1895, la Confédération Générale du Travail (CGT) dont l'objet est d'unir sur le terrain économique et dans des liens d'étroite solidarité, les travailleurs en lutte pour leur émancipation intégrale. La CGT admet dans ses rangs Fédérations, Syndicats et Bourses, chaque organisation gardant une grande autonomie. L'organisation de toutes ces composantes s'avère difficile pour une Confédération dénuée de réels moyens. La Fédération des Syndicats a disparu, mais celle des Bourses, tout en participant au Conseil national, poursuit une vie indépendante. Ce dualisme résulte des divergences idéologique et politique qu'exprimait, sans doute, l'absence de Pelloutier, dirigeant de la Fédération des Bourses, au Congrès de Limoges. L'aspiration à l'unité des travailleurs finira par les apaiser. De congrès en congrès, on va, de part et d'autre, se rapprocher, pour aboutir en 1902, non pas à une fusion, mais à la formation d'une section autonome des Bourses au sein de la CGT.

La classe ouvrière réalise enfin son unité dans une Confédération composée d'une part, de l'Union des Fédérations d'industries et des Syndicats nationaux et, d'autre part, de l'Union des Bourses organisée en Unions locales et départementales.

Les luttes intestines entre progressistes et réformateurs n'enlèvent pas la progression de la CGT qui va passer de 458 organisations fédérées en 1902 à 1800 en 1904, 2028 en 1907 et 3012 en 1912.

De son côté, le mouvement des Bourses continue également son développement, le plus souvent avec le concours bienveillant des municipalités (6) avec, en contre partie, la menace d'une remise en cause de son indépendance. Afin de ne pas lier leur existence au bon vouloir des Pouvoirs publics, les Bourses introduisent lors du congrès de Nice en 1902, une distinction entre la Bourse en tant qu'immeuble et l'Union des syndicats adhérents qu'elle encourage à se constituer en Unions locales.

Devant la multiplication de ces unions locales, la Confédération appelle à la création d'unions départementales.

Une notice de la section des Bourses de la CGT annonce à propos des 157 UL dénombrées en 1908 : « N'est-il pas prudent de redouter ces multiplications d'UL dans la représentation de ces Unions au Comité de la Section des Bourses ?... ../.. le nombre des UL est illimitable, le nombre des UD n'ira jamais au-delà d'une centaine ». (7)

Ces organismes nouveaux deviennent omniprésents au service de la propagande et du développement du syndicalisme. Ils simplifient la structure syndicale et résolvent bon nombre de problèmes dont l'ampleur excède les possibilités d'une Union locale sans justifier d'en alerter la Fédération.

C'est ainsi qu'est née lors de son Congrès constitutif à Saint-Nazaire, le 20 octobre 1912, l'Union départementale de Loire Inférieure, en présence de 45 délégués issus d'autant de Syndicats adhérents à la Bourse de Saint-Nazaire (27 Syndicats, 3137 membres) à la Bourse de Nantes (63 Syndicats, 7280 membres), ainsi que des 29 Unions de Syndicats d'une même profession et Fédérations d'industries rassemblant 3238 syndiqués (8). Parmi ces derniers, dont le siège national est établi à Nantes, figurent la Fédération nationale de la confection militaire (768 membres), la Fédération des dessinateurs de France (350), la Fédération des ferblantiers-boîtiers (1389) et le Syndicat des femmes de l'imprimerie (9).

Ernest Savariau, secrétaire à la fois de la Bourse du travail et de l'Union locale de Nantes, présente les statuts. Ceux-ci se fixent pour but « de préparer et d'aider à l'affranchissement du travail en fortifiant et en développant au sein des syndicats l'esprit fédéraliste qui anime la CGT ». (10)

Il précise que « les unions locales constituées à partir du 1er novembre 1912 ne devront jamais accepter de subventions municipales ou départementales sous peine de radiation », encourage la formation des Jeunesses syndicalistes et n'admet en son sein que les syndicats fédérés nationalement et abonnés à la Voix du Peuple.

Enfin, entre tous les syndicats adhérents à l'Union départementale, il est formé un Comité de défense syndicaliste pour venir en aide aux camarades victimes de faits syndicaux et de la répression patronale.

Auguste Cassin en est le premier secrétaire.

Michel Tacet

(1) - Les Bourses de Nantes et de Saint-Nazaire sont parmi les premières, en 1897, à regrouper marins et pêcheurs, préparant ainsi la future et intense activité syndicale CGT chez les inscrits maritimes.

(2) - 246 placements en moyenne par trimestre à Nantes en 1897 et 1898, 429 en 1899 suite à l'installation du téléphone à la Bourse du travail. (AM, F7 C3 D3).

En 1910, la Bourse de Saint-Nazaire offre 475 placements pour 920 demandes, Nantes 1672 pour 2908.

(Encyclopédie socialiste, syndicale et coopérative de l'Internationale ouvrière. Quillet .Paris .1913.

(3) - 423 ouvriers accueillis à la Bourse de Nantes en 1898. (AM F7 C3 D3)

(4) - 124 volumes sont disponibles à la Bourse de Nantes en 1899. (AM F7 C3 D3)

(5) - Encyclopédie socialiste, syndicale et coopérative de l'Internationale ouvrière. Quillet. Paris. 1913.

(6) - A Saint-Nazaire, la Municipalité acquitte le loyer de la Bourse du travail. A Nantes, elle accorde, en 1911 une subvention de 4 300 francs. (Encyclopédie, déjà citée).

(7) - Encyclopédie socialiste.

(8) - Chiffres publiés pour l'année 1911 par la Direction du travail du Ministère du travail et de la prévoyance sociale.

(9) - Encyclopédie socialiste.

(10) - Claude Geslin: Le mouvement ouvrier en Bretagne.

Sources et biographie:

Encyclopédie socialiste, syndicale et coopérative de l'Internationale ouvrière. Quillet éditeur, Paris, 1913.

Jean Bruat et Marc Piolot. Esquisse d'une histoire de la CGT. Paris. 1958.

Fernand Pelloutier. Histoire des Bourses du travail. Phénix éditions, en association avec le Centre d'Histoire du Travail. Nantes. 2001.

Archives municipales de Nantes.

Le Populaire du 10 septembre 1933. (AM 5 PRESS 50).

Claude Geslin. Le mouvement ouvrier en Bretagne.

Les statuts de l'U.D. en 1912

Les statuts d'une organisation syndicale sont le reflet des préoccupations du moment où ils ont été rédigés. Quelles sont les caractéristiques marquantes des premiers statuts de l'U.D. de la Loire-Inférieure en 1912 ?

Dès l'article 2 le but est clairement affiché : il s'agit de "préparer et aider à l'affranchissement du travail". L'influence des idées socialistes du début du siècle est claire. Pour ce faire les statuts insistent sur les liens verticaux dans une profession, d'où la nécessité d'Unions Nationales de profession.

La nécessité de l'information et de la formation par la lecture est affirmée dès l'article 4, ce qui doit contribuer à l'unité de vue des syndicats adhérents. Les syndicalistes doivent lire la Voix du Peuple, journal de la CGT.

L'esprit de la Charte d'Amiens se retrouve dans ce même article 4 qui précise que les Unions locales ne doivent pas être liées par les subventions des municipalités ou des conseils généraux. L'indépendance syndicale vis-à-vis du politique est ainsi bien affirmée.

Par contre, reflet du temps où la femme n'a pas encore acquis sa majorité sociale, les cotisations sont discriminatoires entre hommes et femmes. La cotisation du syndicat à l'U.D. pour une adhérente, est fixée, par l'article 19, à 50 % de celle fixée pour les hommes. Ainsi, même dans la fraction avancée de la classe ouvrière, la femme n'est pas encore l'égal de l'homme. Il faudra bien des luttes et du temps pour que cette idée soit acceptée.

La solidarité est un point sur lequel les statuts insistent (article 21 et adjonction). L'U.D. doit étudier les moyens de venir en aide à un syndicat en grève en organisant si nécessaire une grève générale. On retrouve là la notion de grève générale devant conduire à la libération de la classe ouvrière. Il existe d'ailleurs à cette époque le système du "viaticum", une caisse de secours remboursables alimentée par les versements des syndicats.

Autre particularité des statuts de 1912, c'est la présence d'une responsabilité d'archiviste au sein du bureau de l'U.D., dans l'article 8. Le bureau comprend six membres : un secrétaire général, un secrétaire adjoint, un trésorier, un trésorier-adjoint, et un archiviste. Ce poste perdurera jusqu'à la scission syndicale. Notons que Force Ouvrière l'a conservé. Dans une période où l'imprimé est foisonnant, où l'informatique se généralise, la conservation des documents et leur classement raisonné devrait peut-être être repensé. Les articles 10 et 11 reviennent également sur la responsabilité de la conservation des archives.

Enfin, pour terminer ce bref aperçu des statuts de 1912, il faut noter, dans l'article 6 la mention des "jeunesses syndicalistes". L'U.D. doit aider à la syndicalisation des jeunes par la formation de Jeunesses syndicalistes. Mais pour éviter des oppositions de générations, ces groupes n'ont qu'une voix consultative dans les congrès.

Robert Guiraud

Auguste CASSIN

Auguste Cassin, ouvrier métallurgiste, est surtout connu comme le premier secrétaire de l'Union départementale de la Loire-Inférieure. Il assume cette responsabilité le 20 octobre 1912 à l'occasion du congrès constitutif qui se tient à Saint-Nazaire. Il restera au secrétariat de l'UD jusqu'au congrès du 29 mai 1921. Il avait démissionné et c'est François Blancho, de Saint-Nazaire, qui le remplace comme secrétaire de l'Union départementale. Ayant abandonné toute fonction, Cassin demeure cependant pendant plusieurs années membre du conseil syndical de la métallurgie.

Sa carrière syndicale ne se résume pas au paragraphe précédent et aujourd'hui, faute de sources, il est difficile de reconstituer totalement ses activités. Aussi, nous présenterons quelques éléments de son action syndicale. Sa note biographique contenue dans le Dictionnaire du mouvement ouvrier, « Le Maitron » indique, en 1919, Auguste Cassin était trésorier général du syndicat des métaux CGT de Nantes, secrétaire de la bourse et également de l'UD des syndicats ouvriers.

En 1910, Auguste Cassin préside un meeting de protestation contre la vie chère et commence à jouer un grand rôle. Cette manifestation s'inscrit dans une campagne nationale menée par la CGT et l'agitation va s'amplifier durant l'année 1911. Les prix des denrées agricoles sont élevés alors que sévit une longue sécheresse. A la mi-octobre 1911, Cassin et Moreau de la bourse du travail fondent un syndicat de ménagères. Il délègue sur le marché de Saint-Etienne-de-Montluc quelques adhérentes chargées d'acquiescer une quantité de beurre et d'œufs à répartir ensuite entre les syndiquées. Il animera également des grèves contre la cherté des vivres.

On le trouve également au comité général de la bourse du travail à l'occasion de la fondation de l'Union départementale. Dans la métallurgie, qu'il connaît bien, il se heurte à un syndicat d'ajusteur qui

n'est pas encore confédéré et ne désire pas l'être. Pourtant c'est une condition absolue pour adhérer à l'Union. Savariau nomme une commission de six membres, dont Auguste Cassin, pour rencontrer le 4 février 1912 la délégation nazairienne et discuter de la formation de l'Union départementale. Celle-ci voit le jour en octobre et se fixe à Nantes malgré les réserves nazairiennes. La bourse et le comité fédéral sont maintenus pour des raisons financières.

Le secteur de la métallurgie, très actif en Loire-Inférieure, est également le domaine de Cassin. Le 21 avril 1912, il est à Saint-Nazaire au congrès régional des syndicats de la métallurgie du département, présidé par Merrheim, qu'il retrouve le 31 octobre à Nantes pour parler de la journée de 8 heures et de la semaine anglaise. Le 2 août, devant les métallurgistes nantais, il a condamné les directions des chantiers de la Loire et de Bretagne qui désirent employer des travailleurs étrangers afin de briser la grève des riveurs. Il participe également à la bataille contre l'introduction du système Taylor aux Chantiers de la Loire de Nantes.

En novembre 1912, Cassin dit avoir fondé la Jeunesse syndicaliste, une organisation de 100 membres, sous l'égide du syndicat des métaux.

Dans la lutte contre la guerre Cassin est au premier rang et anime de nombreuses réunions de préparation de la manifestation du 16 décembre. Contre la loi des trois ans, Cassin désire que l'on fasse circuler des pétitions, et il ne ménage pas sa peine lors des manifestations du 1er mai.

En 1919, il a choisi le camp des réformistes de la CGT alors qu'à la bourse du travail de Nantes s'affirment les partisans de la révolution bolchevique.

Robert GAUTIER

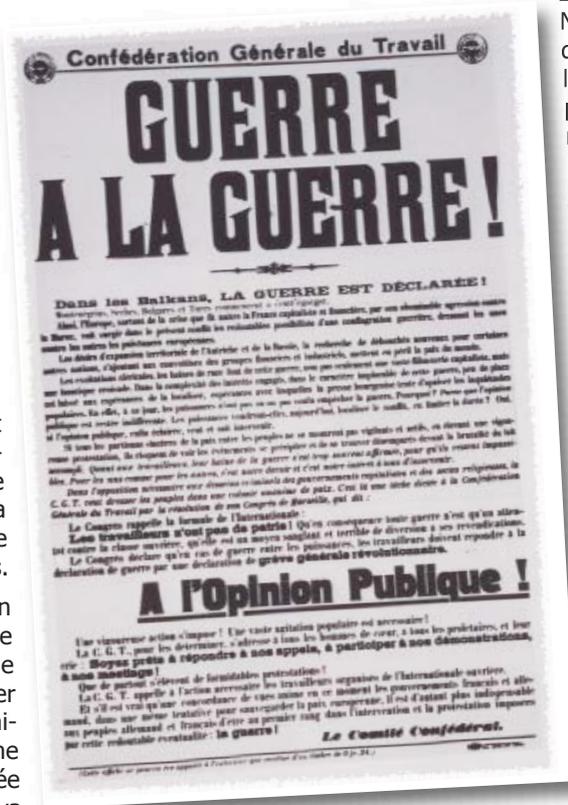


Photo : reproduction d'une affiche du Comité confédéral de la CGT appelant à une mobilisation générale contre la guerre dans les Balkans et les risques de sa généralisation dans toute l'Europe (1912).

Les services postaux paralysés

Dans les PTT, la grève démarre le lundi 20 mai. Le soir, à l'heure du bilan, tous les établissements sont en grève, paralysie totale des bureaux à Nantes, Saint-Nazaire, Châteaubriant, Ancenis etc. es-Gare et Nantes-RP, occupés, ont été évacués par la police, des services de sécurité sont en place dans les centraux téléphoniques.

Au Centre de chèques postaux, l'opération se fait en deux temps. Le 20, un tiers du personnel répond à l'appel à la grève. Décision est donc aussitôt prise d'occuper le Centre le lendemain 21. La conséquence, espérée, ne se fait pas attendre : la Direction fait intervenir la police. Le Centre ferme. C'est un soulagement pour les militants syndicaux car la cohabitation grévistes-non grévistes risquait d'engendrer quelques frictions incontrôlables. De plus, il fallait éviter tout risque d'un éventuel sabotage du matériel informatique nouvellement livré.

L'émergence des CDR

S'il est convenu de situer au 1er juin la « reprise en mains » gaulliste, on peut douter de la spontanéité de la manifestation. Les réseaux étaient en place, prêts à toute éventualité. Leur présence à l'Hôtel des Postes pendant toute la durée du conflit en témoigne.

Si l'évacuation du centre se fait sans incidents, elle est très mal vécue par quelques agents, notamment dans le service où travaille l'épouse du député UNR Benoît Macquet, organisateur à Nantes des Comités de défense de la République (CDR). Depuis le 14 mai, ce groupe ne manque pas une occasion d'exprimer son opposition à la généralisation du mouvement. Pour l'anecdote, une employée, épouse d'un cadre retenu par les grévistes de Sud-Aviation, s'insurge avec véhémence contre l'inhumanité de grévistes qui obligent un homme « à n'avoir pas changé de chemise depuis trois jours ! ». Plus sérieusement, un noyau de résistance, émanation des CDR, s'organise autour de Guy Voisin, ancien secrétaire départemental de la Fédération syndicaliste PTT Force Ouvrière.

Peut-être parce que le service public a valeur symbolique, plus sûrement parce que l'Hôtel des Postes, place Bretagne, est un lieu stratégique concentrant plus de 2000 agents, chaque jour, ce groupe de « non-grévistes expulsés », vient vérifier l'étanchéité du piquet de grève, se risquant parfois à l'affronter, sans violence excessive il faut le reconnaître. On apprend très vite qu'il intervient régulièrement auprès du Directeur régional et du Préfet pour réclamer, sans être entendu, la liberté du travail.

Le 30 mai, le Ministre appelle à la reprise le 31 et encourage la constitution de « Comités de reprise du travail » à opposer aux piquets de grève. C'est l'occasion pour les non-grévistes de s'enhardir. Ils sillonnent les

alentours de la Poste en lançant des tracts du Comité d'action civique. Un commando échoue dans sa tentative d'investir le bureau de poste de Pornic. La tension monte, mais le sang-froid et la détermination des grévistes évitent tout incident majeur.

Double jeu du Préfet ?

La fin du mois approche et la population commence à manquer d'argent liquide. Pour y remédier, le Comité de grève, après accord du Préfet, organise le 1er juin, un service de paiement des chèques à vue.

Alors que des agents grévistes volontaires se tiennent prêts à l'accueil du public, le Préfet, prétextant un millier de signatures recueillies par le Comité d'action civique des Chèques postaux en faveur de la liberté du travail, fait intervenir la police en arme pour libérer les entrées de l'Hôtel des Postes. Les agents habilités au paiement des chèques à vue se retirent. Le piquet de grève est levé. La voie est libre pour une petite centaine d'agents non grévistes, loin des mille annoncés, désormais placés sous la protection des gardes-mobiles. Incapables en si petit nombre de faire fonctionner le Centre, ils resteront désœuvrés, mais « libre de travailler » jusqu'à la reprise effective, le 5 juin, lorsque le personnel aura jugé positif le résultat des négociations lui confirmant d'importantes réductions du temps de travail, l'augmentation des salaires et des primes, une amélioration du budget social, la reconnaissance et les moyens d'exercer le droit syndical.

Outre ces résultats appréciables, chacun a pu se féliciter de l'unité syndicale sans faille tout au long du conflit.

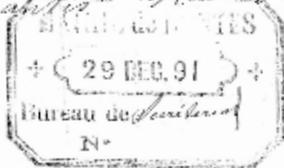
Comme toujours en pareil cas, les retrouvailles avec les non-grévistes se firent sans grands débordements d'enthousiasme. Leur compromission avec les CDR et autres CAC jetèrent le discrédit, principalement sur les meneurs. Ils connurent néanmoins leur heure de gloire quelques semaines plus tard. Yves Guéna, remplacé pendant la grève a retrouvé le ministère des PTT dans le nouveau Gouvernement. En visite au Centre de Chèques postaux, il se livre, face aux organisations syndicales, à une attaque en règle, assimilant leur action à une atteinte à la sûreté de l'Etat.

Auparavant, il avait reçu les membres du CDR. Gageons qu'il leur avait tenu un tout autre discours.

Michel Tacet

Nantes le 26 Décembre 1891

F7C3d3



Monsieur le Maire

Messieurs les Conseillers municipaux

Au nom des Chambres syndicales ouvrières qui nous ont délégués à cet effet, et suivant délibération prise à l'unanimité. Dans la réunion en date du 23 Décembre dernier, nous avons l'honneur de vous demander le concours de la Ville pour l'établissement à Nantes d'une Bourse de Travail locale et départementale, gérée et administrée par les Chambres syndicales ouvrières de la Loire Inférieure.

Nous nous appuyons sur les motifs suivants:

1. Les travailleurs sont, dans notre ville et dans le département, à la merci de bureaux de placement aussi onéreux pour eux que pour les patrons, et qui n'offrent aucune espèce de garantie pour personne.
2. La Bourse de Travail de Nantes ferait comme celles qui fonctionnent déjà dans un grand nombre de villes, le placement gratuit des travailleurs des deux sexes et de toutes les corporations: elle concentrerait aussi bien les demandes que les offres d'emploi.
3. La Bourse aurait pour mission de dresser une statistique exacte des conditions du travail à Nantes dans le département, et dans le reste de la France.

1912

de son régulariser la marche, et de fournir des renseignements utiles à tous les intéressés.

4^e Elle voudrait les mêmes services au point de vue des intérêts généraux du pays, que les Chambres de Commerce, en fournissant à nos législateurs et au gouvernement, des indications précises sur les besoins des travailleurs de la région, comme la Chambre de Commerce de Nantes l'a fait sur les besoins commerciaux et industriels de la même région.

5^e La ville veut de donner ses concours financiers pour la reconstruction de la Bourse de Commerce et d'échange; nous espéons qu'elle donne également des avantages aux travailleurs, qui composent la partie la plus nombreuse de la population.

6^e La Ville de Nantes suivrait l'exemple de Paris, de Lyon, de Marseille, de Bordeaux, de St. Etienne, de Toulouse, de Nîmes, de Béziers, de Colmar, de Montpellier, de Cahors, d'Alger, de Londres, de Rome (It), c'est à dire d'un grand nombre de villes françaises et étrangères, qui toutes, ont reconnu la nécessité d'établir des Bourses du Travail, par suite des conditions économiques et sociales de l'époque actuelle.

Nous espéons donc, Messieurs S. Messieurs, et Messieurs les Conseillers municipaux, que

1912

vous voudrez bien prendre votre demande en considération,
et nommer une Commission spéciale d'étude, qui aura
pour mission de présenter son rapport à bref délai,
afin que la Bourse du Travail soit votée et organisée
avant l'expiration de votre mandat

Une Délégation de sept membres, a été nommée
par les Chambres Syndicales, pour donner à cette
commission, tous les renseignements dont elle aura
besoin, et lui communiquer un projet de règlement
général établi et voté par les Chambres syndicales

Nous avons l'honneur de vous présenter Monsieur
le Maire et Messieurs les Conseillers municipaux,
nos salutations respectueuses et dévouées



Pour les Chambres Syndicales

Les Délégués

J. Piron
seul
quai de Versailles 39

E. Genet
Peintre
51 Place S. Elisabeth

A. Lebiboul
peintre
8 Rue Emery

Joussery
Moullier
rue grande Biesse 7

par
Chapelle
Boulevard Palais Charney 48

Chetaliot

